

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 8-9

Rubrik: Petite chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petite Chronique

Pierre Jonneret

NOS DROITS

Nous avons maintes fois évoqué, dans les colonnes du *Messenger Suisse*, les différents problèmes que posaient, pour les Suisses à l'étranger, l'exercice de leurs droits de citoyens. Nous avons dit et nous répétons que ces droits sont constitutionnellement les mêmes que ceux des citoyens de l'intérieur : seules leurs modalités d'exercice diffèrent et, de ce fait, les limitent. Avec l'obligation faite par les Chambres au Conseil fédéral de présenter une nouvelle loi sur le vote des Suisses à l'étranger prévoyant pour ceux-là la possibilité du vote par correspondance, les choses risquent d'évoluer rapidement.

On voit mal, en effet, comment les appareils politiques pourraient se désintéresser d'une force de quatre cents mille voix car, si les Suisses à l'étranger n'ont jusqu'ici que peu voté c'est parce que le fait de devoir se déplacer en Suisse pour le faire oblitérait ce droit de façon quasi absolue à l'exception et encore - des frontaliers. Lorsque les Suisses à l'étranger seront conscients qu'ils pourront désormais s'exprimer sans obstacle matériel à l'occasion des votations fédérales et des élections au Conseil national, qu'ils peuvent être élus à cette assemblée de même qu'au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral, qu'ils peuvent signer des initiatives populaires et des demandes de référendums, que la seule partie réservée sera le vote en matière communale et cantonale, lié, cela va de soi, à la notion de résidence, alors, pensons-nous, songeront-ils à faire en sorte que, mettant leur force dans le plateau, ils soient reconnus au sein des partis et organisés au plan de leur représentation autrement que par le truchement des associations volontaires.

Car quiconque vote à le droit d'être représenté au sein de structures appropriées d'essence légale ou constitutionnelle. Car aussi nul n'a le droit de parler au nom de quiconque s'il n'est mandaté. Et si l'on parle des doubles nationaux disons fermement qu'en ce qui concerne les droits politiques, ils sont considérés par les autorités suisses comme uniquement suisses et qu'aucune réserve ne peut être faite quant à l'autonomie de leur jugement. D'ailleurs ne sont-ils pas souvent plus enthousiastes à l'égard du pays que ne le sont les Suisses « intégraux », parfois trop blasés.

Parlant de la Cinquième Suisse - il faudrait dire de ceux du vingt-sixième canton - l'éditorialiste de la Tribune de Genève, Patrice Pottier, écrivait le 26 juillet dernier : « *mal aimés par les Suisses de l'intérieur, jalouxés, incompris, brimés sur leur droit de vote, ils ont cependant une vision des choses juste et large. Dans une autre dimension que la nôtre* ». « *Ils ont un recul que nous n'avons pas... Pourquoi ne constitueraient-ils pas un gouvernement en exil ? Cela ferait peut-être bouger les choses...* » ajoutait en plaisantant ce journaliste. Mais il nous disait aussi : *chiche !*

Revenons aux réalités : la prochaine étape c'est le projet de loi sur les nouvelles modalités de vote des Suisses de l'étranger que le Conseil fédéral doit présenter suite à la motion Stucky. Or, le Conseil fédéral doit également envisager une loi sur le vote par correspondance des citoyens de l'intérieur. L'idéal serait que l'un et l'autre texte soient liés, mais il se pourrait que le cas des Suisses à l'étranger reste, une fois encore, un cas à part. Avec peut-être des restrictions.

Il se pourrait, disons-nous... alors soyons vigilants, mobilisons-nous tous dès à présent, pour que l'exercice de l'entière de nos droits nous soit possible. Réunissons donc avis et arguments, commentaires et opinions.

La tribune est ouverte en ces colonnes. Merci à vous tous de contribuer à ce dossier. Ecrivez-nous.

P.S. : Au moment d'un tournant si important pour les Suisses à l'étranger, le *Messenger Suisse* continuera d'évoquer ces problèmes civiques. Notre prochaine chronique s'intitulera : « *Qu'est-ce qu'un Parlement ?* »

LES FLEURS DE HONFLEUR

Quel Parisien, soudain nostalgique de la mer, n'a fait, l'espace d'une fin de semaine, le pèlerinage de Honfleur ? Las ! La patrie d'Erik Satie, d'Alphonse Allais, d'Henri de Régner, d'Eugène Boudin, de Raoul Dufy et de tant d'autres, le port d'où partirent les terre-neuvas pour nous rapporter la morue et Monsieur de Champlain pour administrer le Canada est devenu, avec ses bassins morts, le petit Saint-Trop de la côte normande. Le décor d'opérette est toujours là, mais les traîne-savates ont envahi le lieu : frites et frites, désœuvrées tenant brocante et qui vous vendent comme pièces de musée l'ombrelle de grand-maman ou les botti-

nes de tante Amélonde, faux loups de mer qui fourguent de la crevette décongelée, jeunes (et vigoureux) clochards qui réclament un franc pour leur patient toutou, toute la chienlit qu'on croyait réservée au monde méditerranéen est désormais réunie autour de la Commanderie.

Et pourtant, il y a encore des ruelles montueuses, bordées de vieux hôtels - tiens, Grétry, lui aussi, était de Honfleur - ou encore de minuscules maisons de poupée pour marins habitués des carrés étroits et, dans une de ces ruelles, la rue du Puits, nous sommes tombés par hasard, sur une véritable artiste, un véritable artisan - c'est encore mieux et plus authentique - notre compatriote Geneviève Küng.

Madame Küng, la soixantaine rondlette et le sourire indéfectible, est installée dans un poétique hôtel du XVIII^e qui s'ouvre sur un jardin plein de lumière et de géraniums. Madame Küng y vend des meubles et objets peints par elle. Bien sûr, l'objet peint est à la mode et les puces d'ici ou là sont inondées de brocs, de plumiers et d'écrivoires ornés de bouquets, rinceaux et girandoles. Mais il y a bouquet et bouquet : ceux de Geneviève ne sont pas de la décalcomanie à l'usage des enfants des écoles. Chaque meuble décoré par elle devient un tableau, car elle sait faire en sorte que son décor soit vivant. Rien de stylisé qui va figer irrémédiablement la chose, mais des fleurs vivantes en leur disposition, leur nuances, leurs ombres et lumières. Madame Küng manie tous styles : aucun risque de se cantonner avec elle dans le sempiternel rococo du vernis martin et des crédences rustiques. Si vous avez un meuble art nouveau ou art déco, elle l'éclairera du décor qui convient. Nous avons vu chez elle une commode de chambre d'enfant des années vingt où un seul bouquet inspiré de ce qu'auraient fait Ruhlmann ou Jean Dunand couvrait en travers les trois tiroirs et faisait une harmonie de ce meuble banal.

Alors nostalgiques de la mer, si vous n'avez pas trop peur des badauds en vacances, allez faire un tour rue du Puits à Honfleur puis prenez le Pont de Bretonne et allez voir la mer, la vraie entre Dieppe et Fécamp. Ou attendez l'automne et, voire, l'hiver. Là, Honfleur redevient vite ce qu'il était : le port romantique de nos jeunes années.